

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE DÉFENSE  
CONTRE LA MER DE JULLOUVILLE CENTRE**

Mairie  
Place René Joly 50610 JULLOUVILLE

**PROCÈS VERBAL  
de la RÉUNION des PROPRIÉTAIRES 2021**

**SÉANCE DU 17 AOÛT 2021**

Sur convocation en date du 25 juin 2021, les propriétaires se sont à nouveau réunis en l'Eglise de Jullouville, la salle des Mielles étant toujours en travaux, et le quorum n'ayant pas été atteint pour valablement délibérer lors de la séance du 20 juillet dernier, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport moral de l'exercice 2020
- Rapport financier de l'exercice 2020
- Travaux à prévoir et financement
- Redevance 2022
- Renouvellement du tiers sortant
- Questions diverses

\*

**Présents :** Mme Evelyne SABY (SCI ADELIE), M.&Mme ALLAIRE Philippe, M.&Mme APPERT Pierre-Yves, M. HAMARD Gil (SCI CAP LIHOU), M. BENISTI, M.&Mme BERKOVITCH, Mme BESSE Jacqueline, Mme BEUDIN Marie-Dominique, M. BLIN Michel, Mme BOISLIVEAU Anne-Laure, Mme BOIXEL Sylvie, Indivision BONIFACJ Guillaume, M. BOSCHER Patrice, M. BOURGET Bernard, M.&Mme BOURGOIGNON-ROCHE, M. BRETEAU Yves, M. BRETON Patrice, M. OZANNE Patrick (SCI BRINDELIN), Indivision BRU Nicole-Anne-Claude, Indivision BUIRET-FEDIT, Indivision CANY, M.&Mme CARUHEL, M. CAUMONT Jacques, M. CERISIER Jean-Louis, M.&Mme CHARIGLIONE Jean-Paul, M. CHARLOT Denis, Mme CHAUSSON Danielle, M.&Mme CHÉRON Pierre, M.CHERY Jean-Claude, M. CHESNOT Pierre, M. BRIERE Alain pour la Commune de Jullouville, M. CORMIER Jean-Philippe, M. COUSIN Pierre (pour 2 propriétés La Picardière et La Loraine), Indivision DATIN, M.&Mme DAVID Gérard, Mme DAVREUX Véronique, M.&Mme De JORNA, M.&Mme De MARIIGNAN Olivier, Indivision DECOUX, Mme DECOUX-RICOUR Jacqueline, Indivision DELAUNAY Chantal, M. DENOT Michel, M.&Mme DERVIEUX Jean-François, M. DESBOIS Pierre, Père David LEROUGE pour l'Association du Diocèse de Coutances-Avranches, M. DUBOIS Jean-Paul, M. FILIOL Christian (SCI FILHEN), Mme FOUQUE Véronique, Mme FOURCADE-PIERROT Christine, M. FUMOLEAU Gilles, Mme GALESNE Marguerite, Indivision GIFFARD, Mme GOURDEL Christiane, Mme GOURDY Françoise, Succession GRAFF Xavier, M. GRANDET Claude, Mme GRANDET Florence, M.&Mme GUERIN Claude et Jacqueline, Indivision GUERIN Claude,

B77    LF    LB    HD    PAH    VS    2

M. HALLOPEAU Guy, Mme HARDY Catherine, M. HARLÉ Eric, Mme HARLÉ Eveline, M. HEBERT Jacques, M. HINARD Bruno, Mme HOMO Marie-Caroline, M. HOMO Jacques, M. HURSTEL Gilles, Mme JAUFFRET Marie-Christine, M. JEAN Remy, M.&Mme JORET Jean-Pierre, M. JOURDAN Louis, SCI LA CLAIRIERE, SCI LA FARANDOLE, Mme LACOUR Christiane, M.&Mme LANGLOIS Marc, Succession (LAUNAY Paul) REVEILLARD Agnès, SCI LE RIVAGE, M. LEFANT Yves, Mme LEMAITRE Marie-Françoise, SCI LES PAQUERETTES, Mme LESGUILLIER Agnès, Indivision LESGUILLIER, M. LESGUILLIER Gérard, M.&Mme LESGUILLIER Daniel, M. LETONDU François, M. LEVEQUE Alfred, M.&Mme MASQUELIER Loys, M.&Mme MASSON Gaspard, Indivision MASSON Jean-Jacques, Mme MASUREL Anne-Marie, M. MASUREL Dominique, Indivision MASUREL Bernard, Indivision MASUREL Eric, M.&Mme MATILLON Quentin, M.&Mme MERCIER Benoit, Mme MESTRE-LOUZOUN Françoise, Mme MOREL Marie-Françoise, M. PAILLARD Michel, Mme PETITPAS-DENIS Marie, M.&Mme PHILIPPE Alain, Mme PIERROT Liliane, Indivision PIERROT Liliane, M.&Mme PINEAU Olivier, Indivision PINTART Dominique, Mme POLIGNÉ Catherine, Mme POULAIN Edith, Indivision PREAUX, M.&Mme PREAUX Alain, Mme RAMAIN Yvette, M. RESBEUT Claude, Succession RESTOUT Jean-Claude, M. RICOUR Loic, Mme RIPAULT Marie, M.&Mme ROPITEAU Pierre, M. SALANON Pierre, M. SAYET Pierre, Mme SEGUIN-DUCHENE Marie-Dominique, Indivision SOBEL Alain, Indivision SOBEL Yves, Indivision SUQUET, SCI TENNIS, Indivision TRINCOT ANDRIEUX, Mme VALANTIN Corinne, Indivision VEZINET Bernard, M. VIOT-COSTER Etienne, Indivision WEBER, Mme WINSPEARE Françoise, M. ZARYTKIEWICZ Richard.

**Absents ayant donnés pouvoirs :** Mmes ALBERT BOURA (pouvoir à CHÉRON Pierre), M. René ALLO (pouvoir à LEFANT Yves), Indivision AUTHELET (pouvoir à M. RESBEUT), M.&Mme BAUGE André (pouvoir à Mme SURVILLE, Veuve BOITON), M. BLANCHARD Hervé (pouvoir à GRAFF Xavier), Mme BOMAS-GENDROT Danièle (pouvoir à M. PARIS), Mme BUAN Béatrice (pouvoir à M. CERISIER), Melle CHAPERON Sophie (pouvoir à M. MASUREL Eric), M. COISEL Gérard (pouvoir à Mme TENCÉ Solange), Mme COZETTE Bernadette (pouvoir à Mme CHAUSSON), M.&Mme DUSQUENE Jean-Luc (pouvoir à BOUVET Jean), Succession ELLOY (pouvoir à M. GRAFF Xavier), SCI ETOILE de la MER (pouvoir à M. BACQUAS Michel), M.&Mme EWALD Thierry (pouvoir à Mme HOMO Brigitte), Mme FRAISSE Marie-Christine (pouvoir à M. MASUREL Bernard), M. GOUPIL Raymond (pouvoir à M. BINOIS Philippe), Mme GOURDEL Annie (pouvoir à Mme GOURDEL Christiane), Indivision HARLÉ (pouvoir à HARLÉ Eric), M. HENRY Philippe (pouvoir à M. MASUREL Eric), M. HERTZ Philippe (pouvoir à M. DUBY), Mme HURET Christiane (pouvoir à M. LESGUILLIER Daniel), M. LEFRANT André (pouvoir à Mme LEFRANT Eliane), M. MARION Jacques (pouvoir à M. GRAINDORGE), M. MERJON-BOULET Léon (pouvoir à M. MASUREL Bernard), Indivision WATERNAUX Olivier, Alice (pouvoir à M. MASUREL Bernard).

\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 16 h 30. Il propose d'assurer la présidence de l'assemblée et de confier le secrétariat à Mme DELAUNAY ; il demande que soient désignés six scrutateurs.

Noms des scrutateurs : M. Xavier GRAFF, M. Philippe ALLAIRE,  
M. Gilles FUMOLEAU, M. Jean DUBY,  
Mme BRU, et M. Jérôme VEZINET.

\*

Après signature de la liste d'émargement par les propriétaires présents et vérification des pouvoirs, il est apparu que 130 propriétaires sont présents, et que 25 sont représentés.

*m af AB LD PA YS*

## RAPPORT MORAL

Le Président donne lecture du rapport moral relatif à l'exercice 2020 : Voir ANNEXE 1.

## RAPPORT FINANCIER

Le Président donne la parole à M. Chéron pour la présentation du rapport financier de l'exercice 2020 : Voir ANNEXE 2.

## TRAVAUX A PREVOIR ET FINANCEMENT

Comme les années précédentes, il sera procédé aux travaux d'entretien de la digue actuelle.

En plus, des études doivent être réalisées conformément :

- d'une part, à la décision prise lors de l'Assemblée Générale des propriétaires en août 2020. Les propriétaires présents avaient en effet refusé de voter des travaux de réfection en enrochement de la partie nord de la digue, en complément du pansement réalisé en urgence de la partie sinistrée lors des grandes marées de février-mars 2020 et souhaité une étude d'impact et technique au préalable,
- d'autre part, à la demande expresse de la DDTM afin qu'elle soit en mesure de délivrer une décision pérenne d'occupation du domaine public maritime à notre ASA, celle qui lui avait été octroyée précédemment arrivant à terme en 2022.

Des prises de contact ont eu lieu avec la DDTM, la commune de Jullouville, la Communauté de Communes Granville Terre et Mer.

Ces études sur l'aménagement du front de mer seront menées conjointement avec la commune qui assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude, la pérennité de notre ouvrage étant intimement liée à l'aménagement du talus et de la promenade appartenant au domaine public communal. Voir ANNEXE 3.

Deux délibérations sont votées à bulletin secret, l'une concerne le lancement de l'étude conjointement avec la mairie. Voir ANNEXE 4. L'autre concerne l'appel à redevance d'investissement. Voir ANNEXE 5.

Les deux sont adoptées à une large majorité.

## REDEVANCE 2022

Il est proposé de :

- maintenir la redevance de fonctionnement à son montant actuel soit 20 € ;
- lever pour la première fois une redevance d'investissement afin de pouvoir inscrire au budget 2022 à hauteur de 100 000 € des provisions d'investissement.

## RENOUVELLEMENT DES MEMBRES SORTANTS DU SYNDICAT

M. Bernard MASUREL, compte tenu de son âge, ne se représente pas.

M. Henry de la MONNERAYE, syndic titulaire demande le renouvellement de son mandat.

Mme Caroline HOMO ne souhaitant pas rester membre du syndicat, démissionne.

Deux postes de titulaires sont donc à pourvoir.

PI GF NB LD PA YS

Plusieurs membres s'étant portés candidats, il est procédé à un vote à bulletin secret dont le résultat (hors 3 bulletins blancs et 24 abstentions) est le suivant :

120 voix pour M. Henry de la MONNERAYE.

115 voix pour M. Jean-Louis CERISIER.

25 voix pour M. André BAUGÉ.

2 voix pour M. Eric MASUREL qui ne se présentait pas comme titulaire mais comme suppléant.

Mrs Henry de la MONNERAYE et Jean-Louis CERISIER sont en conséquence élus membres titulaires du syndicat.

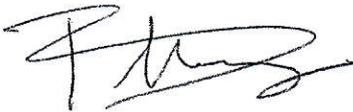
M. Eric MASUREL seul candidat au poste de suppléant est élu à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 h 45.

Le Président  
Bernard MASUREL



La Secrétaire  
Chantal DELAUNAY



Les scrutateurs :  
M. Xavier GRAFF



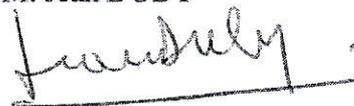
M. Philippe ALLAIRE



M. Gilles FUMOLEAU



M. Jean DUBY



Mme BRU



M. Jérôme VEZINET.



ASSEMBLEE GENERALE

17 aout 2021

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISE DE DEFENSE****CONTRE LA MER DE JULLOUVILLE CENTRE****Rapport moral**

Mesdames et Messieurs,

Bien venue à l'assemblée générale 2021. Merci de votre présence. Comme d'habitude, nous n'avons pas eu le quorum en juillet, nous tenons donc notre AG aujourd'hui. Pour ceux qui étaient là en juillet, il y aura quelques répétitions, mais le sujet est important et complexe.

Je voudrais d'abord remercier notre curé, David Lerouge, membre de l'association au titre de l'ancien presbytère de Jullouville, qui nous permet de tenir cette assemblée générale dans l'église. Il est précisé dans les statuts que l'assemblée générale doit se tenir à Jullouville. Compte tenu des travaux de la salle des mielles et des conditions sanitaires à respecter, l'église est le seul endroit où nous pouvons tenir cette assemblée générale en 2021. Nous avons eu les autorisations des autorités civiles et religieuses. Il était important que nous puissions tenir cette AG, vu les circonstances. Merci David.

**AU SUJET DE NOTRE OUVRAGE**

Contrairement à l'année dernière, la météo a été favorable cet hiver. Nous n'avons pas eu de tempête d'ouest en grande marée. Le sable est bien remonté en haut de plage, bien qu'il soit encore très bas dans la partie nord de notre ouvrage. Cette partie nord reste très fragile à cause du désensablement de la plage et de la raideur du talus qui avait été déstabilisé l'année dernière. Nous sommes toujours à la merci d'une tempête d'ouest en grande marée, avant que, la Mairie et nous, ayons pu effectuer les travaux nécessaires.

Compte tenu de cette situation et des recommandations de la DDTM, nous avons proposé un enrochement partiel sur cette partie nord. L'AG de 2020 a préféré demander de faire et lui présenter une étude de spécialistes, quitte à prendre un risque météo et un nouvel incident possible. Aussi compte tenu des réticences de Monsieur le Maire et d'une partie de nos membres vis-à-vis des enrochements, nous avons accepté le principe d'une étude commune et globale, Mairie-ASA, du front de mer de Jullouville.

Monsieur le Maire a demandé à la communauté de commune une assistance pour définir un cahier des charges permettant de sélectionner un bureau d'études compétent dans ce domaine. Ce cahier des charges a été établi par Mr Bulot de GTM avant qu'il ne quitte son poste. En attendant, nous avons fait faire un entretien minimum de la digue pour limiter sa dangerosité dans la partie supérieure.

**A PROPOS DE LA CONVENTION**

Nous soumettrons à votre vote la convention élaborée entre la mairie et l'ASA, pour définir les rôles et les participations financières de l'étude. Cette convention a déjà été approuvée en conseil municipal le 5 juillet. Cette étude globale commencera par un appel d'offres de cabinets spécialisés en septembre pour un choix en décembre, l'étude pourrait commencer alors en janvier pour un an, ou moins si possible.

En attendant que des travaux soient effectués, nous sommes dans une situation financière qui ne permet plus de faire face à une situation critique telles que celle que nous l'avons connue en 2020. Nous soumettrons donc à votre vote une délibération autorisant le syndicat à financer une provision pour les études et des travaux possiblement urgents, sous forme d'appel de fonds pour une somme de 100.000 €.

#### AU SUJET DE L'APPEL DE REDEVANCES 2022

Comme nous allons devoir faire face à des frais importants, nous devons les répartir entre les membres selon la règle basée sur les revenus cadastraux que nous avons votée en AG 2013. Pour ce faire, nous avons travaillé cet hiver sur la mise à jour du fichier des propriétaires. Certaines propriétés, situées dans le périmètre syndical ne figuraient pas dans notre fichier. Par ailleurs, d'autres propriétés situées à la frontière extérieure du périmètre syndical avaient été rattachées à l'ASA. A partir du fichier des finances publiques, qui donne aussi le revenu cadastral de chaque propriété, nous avons étudié chaque parcelle et consolidé le fichier des propriétaires afin qu'il soit conforme à nos statuts et que nous puissions répartir exactement les frais entre les membres, qui sont, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 970.

#### EN CE QUI CONCERNE NOTRE ADMINISTRATION

L'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime de 5 ans arrive à échéance fin 2022 et la DDTM nous demande de faire intervenir un cabinet d'étude pour cela. Nous n'avons pas encore d'estimation financière pour cette étude. Des frais imposés sont à prévoir.

Notre secrétariat était assuré jusqu'à présent par Mlle Leray, ex DGS de la mairie de Jullouville. Comme elle n'habitait pas à Jullouville et qu'elle devait s'occuper de sa mère malade, le service s'en est ressenti et nous avons arrêté, d'un commun accord, notre coopération au 1<sup>er</sup> avril. Elle n'a pas réclamé de rémunération pour cette période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 1<sup>er</sup> avril 2021. Pour l'instant, nous n'avons pas trouvé de remplaçant et nous assurons cette charge assez lourde, au sein du syndicat.

#### SUR L'INFORMATION DES MEMBRES

Notre site internet a eu des soucis, peut-être à cause de notre hébergeur qui a subi des attaques informatiques. De toute façon, il n'était plus assez sécurisé et méritait une évolution. Il avait aussi l'inconvénient d'être difficilement connu par Google, à cause de son suffixe. D'autre part, j'étais le seul administrateur. Notre ami Daniel Lesguillier a donc mis en place un nouveau site plus moderne. Le nouveau nom du site figure sur la convocation qui vous a été adressée.

Vous aviez souhaité être plus informé en cours d'année. Nous avons travaillé à ce sujet :

Une newsletter a été réalisée et diffusée par mail à 170 propriétaires pour un premier test. Elle expliquait principalement le mode de calcul de la future taxe d'investissement. Une note d'information sur l'assemblée générale a aussi été envoyée en juillet. Pour recevoir les futures informations il faut avoir communiqué son adresse mail.

C'est pourquoi nous avons mis en place une messagerie Gmail pour l'ASA pour pouvoir vous informer directement sans frais par email. Le fichier des propriétaires ne contenait pas les adresses mail ; nous avons pu obtenir à ce jour environ 200 adresses sur les 970 membres. C'est insuffisant car vous devez tous pouvoir être informés.

Nous lançons un appel auprès de chacun, pour nous donner votre adresse dès que possible. Certains propriétaires ont fourni leur adresse mail sur la feuille de demande d'information envoyée avec la convocation ou lors de l'assemblée de juillet.

## SUR L'EVOLUTION CLIMATIQUE

Le dernier rapport du GIEC est très inquiétant, à la fois pour la montée du niveau de la mer et pour l'intensité des tempêtes. Il est donc nécessaire d'améliorer rapidement la protection du front de mer de Jullouville. Plus nous tardons à consolider notre ouvrage et le talus, plus nous risquons une érosion du cordon dunaire qui protège nos propriétés.

## CE QUI SE PASSE SUR LA CÔTE AUTOUR DE NOUS ET AU NORD DE GRANVILLE

En ce qui concerne l'environnement proche des fronts de mer voisins, nos amis de l'ASA Jullouville Sud des résidences de la mer et de la plage ont terminé les études et attendent l'autorisation de lancer les travaux. En attendant, des rechargements en sable ont été effectués par la mairie et financés à 80% par l'Etat qui ne finance que les méthodes dites douces (rechargement et ganivelles).

Nous avons eu des contacts avec les autres ASA du Cotentin qui rencontrent les mêmes problèmes de lourdeur administrative pour pouvoir protéger les propriétés. Nous envisageons de participer à une association commune pour avoir plus de poids et de mieux communiquer vis-à-vis de l'administration. La DDTM n'a plus aucune compétence technique, mais elle a la compétence administrative et elle impose de faire appel à des cabinets d'études pour remplir des dossiers. Jusqu'à présent, nous pensions que le transfert de la compétence érosion marine de la DDTM à la communauté de communes serait une bonne chose, ce qui a été fait pour plusieurs autres communautés de communes, mais l'expérience des ASA concernées semble montrer que cela ne fait que rajouter une couche administrative.

## POUR FINIR CE RAPPORT AU SUJET DE L'ÉLECTION DES SYNDICS

Je rappelle que c'est la dernière fois que je préside cette assemblée, puisque je ne me représente pas en tant que membre du syndicat. Comme j'ai eu 80 ans, je préfère laisser la place aux jeunes, mais je reste disponible, si le syndicat le souhaite, pour assurer la meilleure transition possible. Nous avons deux candidats, qui se présenteront tout à l'heure, pour me succéder comme membre titulaire du syndicat. Nous avons aussi un candidat au poste de suppléant pour remplacer Caroline Homo qui ne souhaite pas se représenter.

Avant de passer au vote à main levée, vous avez certainement des questions auxquelles nous allons essayer de répondre.

Bernard Masurel

ASSEMBLEE GENERALE

17 aout 2021

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISE DE DEFENSE****CONTRE LA MER DE JULLOUVILLE CENTRE****Rapport financier**

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Depuis l'ordonnance de juillet 2004 notre ASA est devenue un Etablissement Public. Notre gestion est réglementée par la comptabilité publique. Comme par le passé nous n'avons pas de trésorier, l'appel et les encaissements de cotisations ainsi que les règlements de nos dépenses sont assurés par le trésor public qui fait office de trésorier.

Conséquence : nos budgets et compte administratifs doivent être présentés comme ceux d'une collectivité locale.

Principes : Pour le budget, respect de l'annualité et celui-ci doit être équilibré en recettes et en dépenses. Pour le compte administratif, celui-ci doit reprendre les résultats antérieurs.

Pour le budget et le compte administratif ceux – ci doivent être présentés en 2 sections distinctes.

Section de fonctionnement pour les dépenses courantes.

Section d'investissements pour les dépenses qui font varier la valeur du patrimoine.

Pour l'année 2020 nous avons 18940 € de recette par l'appel de la redevance de 20 € pour chaque propriété située dans le périmètre syndical et 0,86€ en produit exceptionnel soit 18 940,86 en recettes réelles de fonctionnement.

En dépenses nous n'avons que des dépenses de fonctionnement dont vous avez eu le détail avec les convocations pour 83 824,20 €. Il est à noter que pour l'année 2020 nous avons eu 77 492,69€ d'entretien d'ouvrage.

D'où un déficit de fonctionnement 2020 de	<b>64 883,34€</b>
Le résultat de fonctionnement l'exercice 2019 était de	166 178,49 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>101 295,15€</b>

En 2019 il n'y a eu ni dépenses ni recettes d'investissement.	0,00€
Le résultat d'investissement de l'exercice 2019 était de	177 ,04€
<b>Excédent d'investissement cumulé de</b>	<b>177 ,04€</b>

<b>D'où un excédent global de clôture 2019 de</b>	<b>101 472,19€</b>
---	--------------------

Ce résultat nous permettrait d'envisager l'avenir (sauf catastrophe naturelle) avec sérénité et de financer entre autre en 2021 l'entretien courant. Une inconnue à ce jour, le coût des études imposées par la DDTM

Je vous remercie de votre attention et redonne la parole au Président.

Pierre Chéron

ASSEMBLEE GENERALE

17 aout 2021

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISE DE DEFENSE****CONTRE LA MER DE JULLOUVILLE CENTRE****Travaux à prévoir et financement**

Mesdames et Messieurs,

Pour ce financement complémentaire, il y a ce que nous savons et ce que nous ne savons pas.  
Ce que nous savons :

1) Une étude à la demande de la DDTM pour la demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime qui remplacera l'autorisation d'occupation temporaire qui arrive à échéance fin 2022. Le dossier doit être déposé pour la fin 2021 au plus tard.

2) Une étude menée conjointement avec la mairie (convention adoptée par le conseil municipal le 5 juillet 2021) puisqu'il est indispensable de faire un projet global, digue, talus et promenade pour que techniquement tout soit réalisé de façon cohérente. La mairie sera le maître d'ouvrage pour que nous puissions bénéficier de subventions diverses de différents organismes, département, région, Etat, Europe...

3) Nous aurons à effectuer des travaux importants sur notre digue pour pouvoir continuer à nous protéger contre la mer et des conséquences des changements climatiques à venir.

Ce que nous ne savons pas :

Ce sont les montants de ces deux études que nous aurons à financer dès 2022 et des travaux qui seront à financer plus tard sans savoir où nous allons puisqu'à ce jour nous ne connaissons pas le montant des travaux ni les subventions qui seraient accordées.

Face à cette situation deux stratégies possibles :

Ne rien faire attendre et gérer dans l'urgence en fonction des factures. Cette situation risquerait de mettre en difficulté financière notre ASA et se traduire par un appel de redevance important à chaque propriétaire ce qui risquerait de mettre certaines familles en difficulté.

Être prudent, prévoyant c'est ce que nous vous proposons aujourd'hui, assurer déjà l'année 2022 aussi bien en fonctionnement courant et en gestion des imprévus comme celui que nous avons connu en 2020 entraînant une réparation d'urgence. C'est pour cela que nous gardons en réserve les 101 472 € capitalisés.

Pour L'année 2022, nous aurons à payer les deux études vues plus haut et c'est pour cela que nous vous proposons de voter dès aujourd'hui une provision de 100 000€ qui devraient nous permettre d'honorer nos factures pour 2022. Pour les travaux, nous verrons par la suite, en fonction des préconisations du bureau d'études retenu, des contraintes imposées par les services de l'Etat comme le choix de types de travaux et des différents devis proposés et retenus.

Je vous rappelle que l'appel à redevance pour cette provision passée en investissement est fonction de 2 paramètres que nous avons votés. Le lieu d'implantation du bien, zone 1 c'est à dire entre le route départementale et la mer et la base d'imposition foncière. Maintenant je laisse à Daniel Lesguillier le soin de vous donner quelques exemples d'appels à redevance.

Pierre Chéron